



Pourquoi un « 9 février » ?

Le 9 février prochain, les ITM sont invités à se mobiliser à Paris aux côtés des IAE, ITPE, ITGCE, pour marquer leur désaccord au projet de fusion des corps porté par le MEDDTL et le MAAPRAT.

Dès le lancement du projet, dans les premiers échanges d'ailleurs vite écourtés, nous avons senti chez nos interlocuteurs une difficulté à expliquer le sens de cette fusion, à démontrer que le projet a d'autres ressorts que la seule exigence de réduction du nombre de corps dans la Fonction Publique.

L'objectif affiché est de répondre à la transversalité et à la complexité croissante des domaines de compétence et d'intervention des ministères et établissements dont les missions sont assurées par nos corps techniques.

Pour nos employeurs, cela nécessite de disposer d'un vivier d'ingénieurs avec des profils diversifiés, dans lesquels on trouverait bien sûr des spécialités, mais aussi des compétences plus complexes, capables de s'adapter aux nouvelles politiques et aux nouvelles missions.

Cette diversité serait trouvée dans ce corps fusionné de 10000 agents...

Cette vision assez technocratique traduit sans doute certaines réalités. Mais reste très éloignée de nos aspirations et quotidien professionnels. Vue « d'en bas » la fusion ne va pas de soi, elle ressemble plus à un mariage forcé...

Dans ces conditions, il n'est pas si surprenant que la concertation ait été mal menée et malmenée, l'administration se figeant dans une vision unilatérale et intransigeante pour atteindre son but le plus rapidement possible.

S'ils considèrent le projet inacceptable en l'état, les syndicats CFDT ne sont pas réfractaires à toute étude d'un rapprochement des corps d'ingénieurs. Tout est à étudier : la formation, le recrutement, les règles de gestion, les parcours de carrière, etc...

Certaines des propositions auraient pu présenter des avancées.

- offrir des parcours professionnels plus diversifiés avec des passerelles inter-établissements

Mais c'est à double sens (les postes fonctionnels, CUT à Météo France, pas si nombreux, sont d'ores et déjà accessibles à des extérieurs). D'où le souci, partagé d'ailleurs des employeurs, que la formation et les parcours professionnels permettent le maintien et la reconnaissance des compétences techniques.

- des formations, initiale, continue et de mise à niveau des connaissances des métiers, un recrutement diversifié des étudiants, un recrutement diversifié dans le corps. Cela peut apporter une certaine richesse au corps. Le sentiment est donné que le recrutement de « civils » présente surtout l'avantage pour l'administration de ne pas payer des fonctionnaires stagiaires et de dégager une liberté certaine quant au nombre d'agents entrants

- sur le statut

La création d'un 3^{ème} grade : le GRAF peut être une avancée mais il apparaît trop confidentiel en raison des conditions d'accès restrictives.

Il faut d'abord des mesures de revalorisation pour l'ensemble du corps.

Il faudrait aussi avoir l'assurance que la reconnaissance des compétences techniques serait au niveau de celle des fonctions de management.

o Sur l'indemnitaire

L'administration a évoqué une convergence indemnitaire qui pourrait se faire par un alignement vers le haut et serait une avancée possible pour les ITM. Il faut y veiller car rien ne le garantit. L'administration a d'ores-et-déjà exclu du périmètre les corps les mieux lotis (IIMines, IEEAC).

L'ensemble du système indemnitaire sera confronté à la volonté de l'administration de mettre en œuvre l'individualisation des rémunérations au travers de la Prime de Fonction et de Rendement (PFR). La PFR se traduit par une cotation des postes (quelle cotation pour les postes de notre Etablissement ?) et une part variable selon les « résultats » obtenus.

D'autres thèmes n'invitent franchement pas à l'optimisme :

o Sur les promotions

Pour ce qui concerne les conditions et taux de promotion 1er grade → 2ème grade : le taux des IAE vient d'être abaissé en perspective de la fusion. Les critères de promotions pour les ITPE sont sensiblement différents de ceux des ITM. Plus fondamentalement, l'administration évoque un « lien entre grade et emploi » : qu'entend-elle par là ?

o Sur la gestion du corps et des mobilités

Beaucoup de questions restent en suspens sur la gestion des mobilités :

- quelles instances et principes de gestion des mobilités internes et inter-établissements ?
- qu'advient-il de nos règles spécifiques (règlement de mutation ...) ?

Au final, ce projet est assez inquiétant pour l'avenir de nos métiers, pour nous ingénieurs mais aussi pour nos collègues techniciens. En l'état, il introduit plus de compétition entre agents, semble vouloir favoriser les « plans de carrière » plutôt que les « parcours de carrière », risque d'aggraver un fossé qui tend déjà à se creuser entre le management et les équipes.

Pour enfoncer le clou, toutes les évolutions seraient financées par le volet social de Météo-France, c'est à dire sur les non remplacements... d'agents de catégorie B dans les CDM ou dans les services administratifs. L'administration ne justifie pas de pas soutenir financièrement ce projet ; elle indique qu'elle l'exécuterait ainsi. Point.

Les syndicats CFDT des maisons d'emploi concernées sont favorables à des évolutions qui renforcent la qualité du service public et permettent des améliorations dans les déroulements de carrière des agents. Ils attendent des directions et des cabinets ministériels qu'ils prennent le temps nécessaire pour associer les organisations syndicales qui le souhaitent à un véritable travail de réflexion et d'échange de propositions.

Dans cette attente, nous ne pouvons qu'inciter à participer au succès de la manifestation de ce 9 février.